

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-077

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'arrêté portant création du DU Gynécologie de l'infertilité et AMP du 28 juin 1976;
- VU le dernier arrêté de modification du 16 janvier 2018 ;
- VU la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la faculté de Médecine du 7 juin 2018 07/06/2018 ;
- VU la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juillet 2018.

**Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P1.15 - Maquette DU Gynécologie de l'infertilité de l'AMP**

**Exposé de la décision :**

Historique et problématique : Diminution du nombre d'heures de formation de 100 heures à 70 heures. Adaptation des modalités de connaissances aux nouvelles modalités pédagogiques.  
Lors du Conseil d'Administration, la maquette pédagogique et la maquette budgétaire seront présentées.

Proposition de décision soumise au Conseil : Modification du volume horaire et des modalités de contrôle des connaissances.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 02 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 22</p>
--

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



**Frédéric DARDEL**

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*